



Accessibilité
handicap

S'approprier la démarche d'évaluation des risques professionnels (EVRP1)

Objectif :

- ✓ Connaître la méthodologie d'évaluation des risques professionnels
- ✓ Être capable d'identifier les risques spécifiques à son activité
- ✓ Être capable de rédiger un Document Unique et son plan d'action

Programme :

1^{ère} demi-journée :

- ⇒ Connaître le cadre réglementaire relatif à l'évaluation des risques
- ⇒ Identifier la finalité d'une évaluation santé et sécurité au travail

2^{ème} demi-journée :

- ⇒ Connaître les risques spécifiques liés à votre activité
- ⇒ Préparer une mission d'audit (éléments à récupérer et à analyser avant l'audit)
- ⇒ Développer l'aptitude à déceler les risques professionnels

3^{ème} demi-journée :

- ⇒ Identifier les dangers aux postes de travail et évaluer les risques (gravité, fréquence d'exposition...)

4^{ème} demi-journée :

- ⇒ Construire le Document Unique et élaborer le plan d'action à suivre

Modalités pédagogiques :

- ✓ Support de formation
- ✓ Vidéos
- ✓ Exercices

Modalités d'évaluation des acquis:

- ✓ QCM

Durée	Nombre de participants	Prérequis	Personnel concerné	Intervenant	Type de formation	Prix
2 journées	5 maximum	Aucun prérequis n'est nécessaire pour participer à la formation	Toute personne souhaitant mettre en œuvre une démarche santé et sécurité au travail	Un consultant en santé au travail	Intra-entreprise	2 900 € HT par groupe, soit 580€ HT par stagiaire pour un groupe de 5 personnes

Rappel de la législation

Loi n° 91-1414 du 31 décembre 1991 favorisant la prévention des risques professionnels. Décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 de mise en œuvre de l'évaluation des risques. Circulaire DRT n°6 du 18 avril 2002 pour la mise en application du Décret n° 2001-1016. Code du travail : Articles R4121.1 à 4.